



## Compte rendu de la réunion de lancement « Conseil citoyen » -Mardi 18 Octobre 2016-

Présents :

### **Pour l'animation**

Catherine Jacquot (adjointe au maire) ; James Guérin (Délégué du Préfet) ; Jordan Basileu (agent de développement social et urbain)

### **Participants**

Robert TEYSSERE (habitant) ; Laetitia Weitz (habitante) ; Florent Dalmasso (association court-circuit) ; Josiane Masson (UNRPA) ; Didier Thunot (association Grain de sel) ; Alain Delbet (Grain de sel) ; Olivier Ugolini (association Cyrango) ; Arnaud Targat (habitant) ; Daniel Pauget (habitant) ; Marmouget Marie (habitante) ; Marmouget Francis (habitant) ; Philippe Bererd (habitant) ; Périoche Sonia (Avocate)

Ordre du Jour :

1. Présentation du contrat de ville et conseil citoyen
2. Désignation des membres du conseil citoyen
3. Présentation du calendrier du contrat de ville

### Discussion avec les participants

A la suite de la présentation du contrat de ville et du conseil citoyen (cf. CR de la réunion d'information du 28 Juin 2016 : [http://www.loriol.com/data/imce/documents/cr\\_reunion\\_info\\_conseil\\_citoyen.pdf](http://www.loriol.com/data/imce/documents/cr_reunion_info_conseil_citoyen.pdf)), les participants ont posé les questions suivantes :

#### **Quels seront les moyens financiers du conseil citoyen ? Pourra-t-il mettre en place des projets ?**

Oui, le conseil citoyen est une instance qui a vocation à mettre en place des projets. Ils seront finançables s'ils intègrent dans les objectifs du contrat de ville et qu'ils sont pertinents pour les habitants du périmètre.

Pour l'année 2016, une enveloppe budgétaire est prévue pour accompagner la phase de constitution. Chaque année une demande de subvention pourra être demandée à l'Etat.

M. Guérin précise que le contrat de ville ne pourra pas tout financer et que les moyens sont limités. Afin d'être tout à fait transparent M. Guérin indique l'enveloppe accordée par l'Etat au quartier prioritaire de Loriol en 2016.

Suite à une remarque, Jordan Basileu précise qu'il est préférable pour construire un projet de partir des objectifs que du budget. Il ne réfute pas l'avis que les moyens financiers déterminent l'ampleur du projet.

#### **Quelles seront les relations avec les partenaires du contrat de ville ?**

Le conseil citoyen pourra demander en fonction des sujets qu'il souhaite traiter l'expertise d'un partenaire ou d'une personne extérieure sur la base d'une sollicitation.

#### **Avez-vous limité le nombre de membre ?**

Non, le nombre de membre n'a pas été limité. Ce choix est celui de ne pas freiner la participation de personnes qui souhaitent s'investir.



### **Pourquoi un tirage au sort ?**

Le tirage au sort est un impératif fixé l'Etat. La ville de Lorient a pris le parti d'avoir recouru seulement à des volontaires pour les deux collèges suite à un large appel à candidature.

James Guérin pointe l'expérience d'un conseil citoyen de Valence où 100 personnes ont été tirées au sort et où seul 2 personnes ont répondu positivement.

Jordan Basileu indique que chaque option a ses avantages et ses inconvénients. Le recouru aux seuls volontaires peut questionner la représentativité des conseillers par rapport aux habitants du quartier prioritaire.

### **Qu'est ce qui se passe après 2020 ?**

Mme Jacquot précise que si l'instance fonctionne bien, elle pourrait perdurer au-delà de 2020.

En ce qui concerne le classement en géographie prioritaire, le bilan du contrat de ville ainsi que les données de l'Etat permettront de maintenir ou non le dispositif sur Lorient.

### **Je ne fais pas parti du périmètre, puis-je quand même participer ?**

Mme Jacquot rappelle qu'il ne faut pas se passer de l'investissement de personne qui souhaite s'investir. Les associations lorientaises même hors du quartier peuvent participer. Les habitants limitrophes au quartier prioritaire parce qu'usager de « l'espace vécu » sont autorisés à participer.

### **Sur quels projets vous allés nous associer ?**

La ville n'a pas vocation à dicter le travail du conseil citoyen. Le conseil citoyen s'inscrit dans le cadre du contrat de ville et pourra se saisir des enjeux sans injonction de la ville. Mme Jacquot rappelle que le conseil citoyen est une démarche nouvelle pour tous les sites classés en politique de la ville et qu'à ce titre il y a tout à construire. Elle rappelle que « le conseil citoyen s'est d'abord ce que vous en ferez ! »

Bien sûr, la ville réfléchit à des formes d'association du conseil citoyen.

Le calendrier du contrat de ville est présenté aux participants.

### **Ouverture du conseil citoyen au reste des habitants et acteurs locaux**

Un participant évoque que la fermeture du conseil sur lui-même serait un frein à son fonctionnement.

Un autre participant demande s'il est possible d'inviter des habitants à participer aux prochaines réunions. Il lui est répondu par l'affirmative.

### **Fréquence des réunions**

James Guérin, délégué du préfet, donne l'exemple du conseil citoyen de Fontbarlette à Valence qui se réunit tous les trimestres. La fréquence peut varier en fonction des actions que le conseil citoyen souhaite mener ou des sujets qu'il souhaite traiter.

### **L'animation de l'instance**

L'animation sera assurée durant la phase de constitution du conseil citoyen par le délégué du préfet et l'agent de développement social et urbain. A terme, le conseil citoyen pourra choisir son animation.

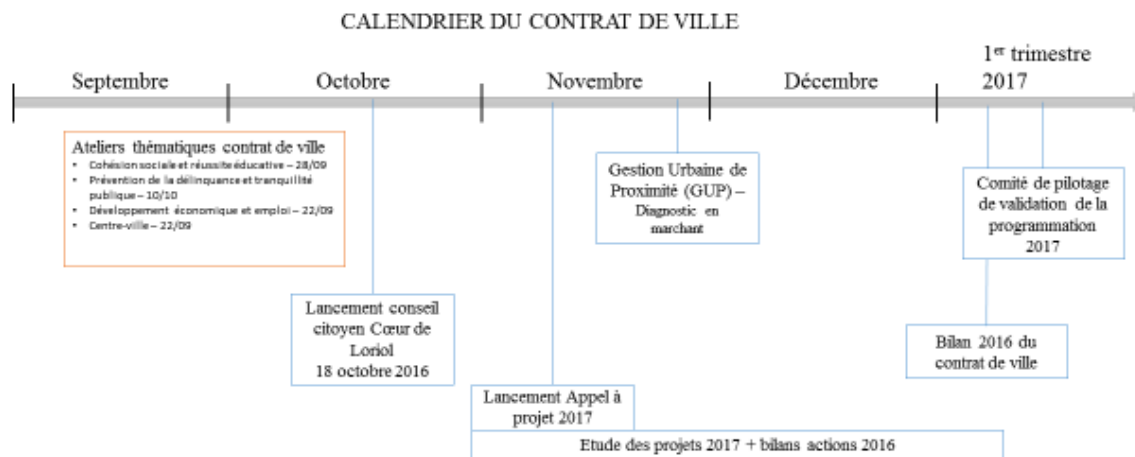
Il faut rappeler le principe d'autonomie et d'indépendance inscrit dans la loi qui instaure les conseils citoyens. En ce sens, il choisit son mode de fonctionnement, son mode d'organisation, ses thématiques et ses actions en toute indépendance des élus.



## Pouvoir effectif du conseil citoyen

Il est rappelé que le conseil citoyen est une instance consultative et qu'à ce titre elle n'a pas de pouvoir décisionnaire. Cependant sa contribution au contrat de ville est inscrite dans la loi.

## Présentation du calendrier du contrat de ville



Le calendrier présenté ci-dessus est celui des acteurs institutionnels du contrat de ville. Les modalités d'association sont à définir.

**Les ateliers thématiques contrat de ville** se sont déroulés au cours du mois de septembre et d'octobre 2016. Ils ont eu pour objectifs de maintenir la dynamique partenariale du contrat de ville, de réaliser un bilan des actions de l'année en cours et de définir les priorités d'actions pour l'année suivante. A la suite des ateliers thématiques sera lancé un appel à projet à destination des acteurs locaux et partenaires du contrat de ville.

- *Contribution du conseil citoyen : Le conseil citoyen sera associé aux prochains ateliers thématiques, tout comme il sera associé aux discussions validant le choix des actions pour la programmation 2017.*

**La gestion urbaine de proximité** est une démarche partenariale ayant pour objectif de soulever les dysfonctionnements présents sur le quartier prioritaire et ce en présence des différents services concernés. La plupart du temps, les diagnostics en marchant réunissent Bailleurs, services techniques, police municipale, services municipaux, associations et habitants.

- *Contribution du conseil citoyen : Le conseil citoyen pourrait contribuer à cette démarche en définissant, par exemple, le parcours emprunté par les partenaires, en plus d'être présent le jour j.*

**Le Bilan 2016** est un document qui retrace les actions et avancées du contrat de ville sur l'année. Il doit être remis au 1er comité de pilotage de l'année suivante.

- *Contribution du conseil citoyen : le conseil citoyen aura pour objectif de faire remonter un avis sur le bilan 2016.*

**Le Comité de pilotage 2017** a pour objectif de valider la programmation d'action pour 2017.



- *Contribution du conseil citoyen : participation au comité de pilotage 2017.*

## Désignation des membres.

Il est ensuite procédé au tirage au sort parmi les volontaires. Il s'en suit le résultat suivant :

### Collège habitants tirés au sort : 2 hommes / 2 femmes

Femmes : Laetitia Weitz ; Marie Marmouget

Hommes : Teyssere Robert ; Arnaud Targat

### Collège habitants volontaires : 3 personnes dont une extérieure au quartier prioritaire

Marmouget Francis

Pauget Daniel

Bererd Philippe

### Collège acteurs locaux : 4 acteurs locaux

Ugolini Olivier - association Cyrango

Didier Thunot et Alain Delbet – association grain de sel

Florent Dalmasso – association court-circuit

Epi lilo

## Information et Préparation de la prochaine séance

Création d'un « Google drive » pour partager des documents. Le lien se trouve ci-dessous :

<https://drive.google.com/open?id=0BzDuWgplVaF1YldUR0ZhcIRuOUU>

Vous trouverez également le lien pour accéder au questionnaire « règlement intérieur et attentes » :

<https://goo.gl/forms/U7wQrjVfePRgH5w22>

Ce questionnaire a pour objectif d'amorcer la réflexion sur le futur règlement intérieur de l'instance et de connaître les attentes, besoins et craintes autour du conseil citoyen. Une restitution de ces contributions sera faite lors de la prochaine rencontre du conseil citoyen.

La date de la prochaine séance est prévue pour la fin du mois de Novembre. Un Doodle, (outil permettant de trouver une date commune) sera lancé.

**Les nouveaux membres sont remerciés de leur engagement et invités à poursuivre les discussions dans un cadre plus informel.**